Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_VII-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le 12 février à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (24) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, F. PENCHE (à partir de 18H39 point n°IV), D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, J. FURIC, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, C. MESTRES, Y. GUILLOU.

Absent représenté (2) : K. LE CARRE par C. HENNÉ., C. NERZIC par S. MIOSSEC

Absent non représenté (0) :

G. PILORGÉ a été nommé secrétaire de séance.

OBJET	**VII. VIE LOCALE – Refacturation de la bâche du podium roulant suite à incident**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de la politique de prêt de matériel aux associations pour la réalisation des évènements, il est procédé à un état des lieux du matériel prêté avant et après la période de prêt.

Considérant qu'un incident est survenu à l'été 2025 lors d'un prêt du podium roulant vers une association communale.

Considérant que l'association s'est engagée à procéder au remboursement de la collectivité. Un devis a été réalisé en ce sens en début d'année 2026. Le devis est d'un montant de 1029.60€ TTC.

Après en avoir délibéré :

- **Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette pour le recouvrement des frais liés au remplacement de la bâche endommagée pour un montant de 1029,60€**

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE RIEC SUR BELON 29340 (Finistère)

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260212-202602_VII-DE

